

DECISION DU MAIRE

N°740

DATE
27 août 2026

Décision relative à l'acceptation d'indemnités de sinistre

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, alinéa 6,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu l'arrêté temporaire n° 2026/980T du 28 juillet 2026, portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du vendredi 31 juillet 2026 au lundi 31 août 2026 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enseignement supérieur,

Considérant que le véhicule, immatriculé GD-804-AM, a subi un sinistre le 24 mai 2024,

Considérant qu'afin de préserver les intérêts de la commune, l'assureur « SMACL Assurances » de la commune a été saisi,

Considérant que par courrier en date du 30 juin 2026, l'assureur de la commune a proposé comme indemnité, la somme de 400 €,

Considérant que cette indemnité de sinistre immédiate correspond aux attentes de la commune,

Considérant qu'il convient d'accepter cette indemnité,

DÉCIDE :**Article 1^{er} :**

D'accepter l'indemnité de remboursement, adressée par l'assureur « SMACL Assurances », concernant le sinistre relatif au véhicule de la ville, immatriculé GD-804-AM, pour un montant de 400 €.

Article 2 :

De préciser que la recette sera versée au budget.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et Madame la Trésorière principale de Poissy.

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Aurélie RENARD**



**Cinquieme Adjointe
délégée aux affaires scolaires
et à l'enseignement supérieur**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 31/08/2026